

ASFAD
146D route de Lorient - 35 000 RENNES
T : 02 99 59 60 01
E-mail : siege@asfad.fr
Site internet : <http://www.asfad.fr>
Responsable :
Mme Chauvigné, directrice ; M. Gautier, chef de service

Structure

Pension de famille Route de Lorient (ASFAD)
Maisons Relais
PAYS DE RENNES ET BROCELIANDE



Capacité

Nb Places : 20

Public

Public : Mixte: femmes, hommes, familles monoparentales, couples

Accès mobilité réduite : Ascenseur et portes aux normes PMR

Accueil d'usagers avec chien : Au cas par cas. Autorisation de la Direction obligatoire

Hébergement

Modalité Hébergement : Logements indépendants et salle collective équipée d'une cuisine, salle TV et buanderie

Descriptif : Logements indépendants avec salle de bains et kitchenette (équipée de plaques de cuisson, réfrigérateur, four micro-ondes)+ meubles (rangements, tables, chaises, lit, TV). Chaque logement est équipé de visiophone

Localisation géographique

Situation de l'établissement : 146 Route de Lorient à Rennes

Participation financière

Participation à l'hébergement : T1 : 400€ de loyer et 30€ de frais annexes
Logement T1 famille (2 adultes ou 1 adulte + 1 enfant) : 500€ de loyer et 30€ de frais annexes

Vie collective

Ateliers et actions collectives : Animations collectives plusieurs fois par semaine, 1 repas par mois (2 euros de participation), activités variées: sorties, activités manuelles, esthétiques, parcs, marchés, festivals...

Prestations complémentaires et partenariats

Prestation médicale : Suivi médical en fonction des personnes accueillies : médecin traitant, CMP de secteur, psychiatre/psychologue du CHGR ou libéral, SAMSAH...

Autres services : Accompagnement sur le quotidien, aide administrative, visite mensuelle du logement, liaisons régulières avec les partenaires référents médicaux/sociaux, accompagnements ponctuels pour rdv extérieurs.

Orientation

Demande par le référent social de Relogement Social Prioritaire à la CLH avec demande d'orientation 'maison relais'.

Visite de la MR par la famille accompagnée par le(s) référent(s), entretien « d'évaluation » pour exposer la situation en commission interne avec présence des partenaires (CMP de secteur, référent CLH, SIAO, CDAS de secteur, DDCSPP, représentants ASFAD) qui délivre 3 décisions possibles : validation de l'entrée en maison relais, refus ou ajournement / report de la situation pour la prochaine commission (car besoin d'éléments complémentaires pour prise de décision)

Remarque

Equipe salariée composée pour le moment : 1 CESF, puis 1 TISF dans quelques mois.

Pour le moment : présence CESF en journée de 9h00 à 17h00 du lundi au vendredi sauf le mardi en horaires 15h00 - 21h00 et 1 jour d'absence (le mardi ou le vendredi) par semaine (temps partiel 80 %) + 1 samedi travaillé par mois par mois de 10h00 à 15h00.